

# Aide Volontaire Mensuelle

Je vous apporte mon soutien régulier durable et je donne

- 1 € par semaine** (4,33 € par mois)
- Autre montant à ma convenance**  € par mois

Les prélèvements se font le 10 du mois (ou le 25 à votre demande)

- J'ai déjà un prélèvement en cours, ceci est une **modification**  
(Cochez la case et indiquez le nouveau montant ci-dessus)



**Avec 1 € par semaine** (4,33 € par mois)  
**aidez Radio Espérance dans la durée**  
Un moyen sûr et efficace : l'Aide Volontaire Mensuelle

## Un fonctionnement sans souci !

- ✓ Je peux **interrompre** ou **modifier** mes versements à tout moment sur simple appel téléphonique.
- ✓ Je choisis des **mensualités adaptées** à mon budget.
- ✓ Je recevrai un **reçu fiscal unique en fin d'année**, me permettant de **déduire de mes impôts 66 %** de mes versements.

## Autorisation de prélèvement

### Bénéficiaire

Fondation Radio Espérance  
(Reconnue d'utilité publique le 28 août 2007) | N° NATIONAL D'ÉMETTEUR  
9, avenue Benoît Charvet - 42000 Saint-Étienne | **355 372**

### Mes coordonnées

Merci de corriger votre adresse si celle-ci est erronée.

### Les coordonnées de ma banque

*Joignez votre RIB, nous compléterons...*

Code Établissement      Code Guichet      N° du compte      Clé R.I.B

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever directement sur mon compte mon don mensuel à Fondation Radio Espérance. Je peux suspendre cet accord à tout moment.

Date :

Signature indispensable :

Merci de **joindre votre RIB** (relevé d'identité bancaire)

## Modalités de l'Aide Volontaire Mensuelle

- **À réception de votre autorisation**, nous nous chargeons de toutes les modalités de mise en place de votre prélèvement.
- Le versement de votre don se fera automatiquement de votre compte à celui de la Fondation Radio Espérance, le 10 de chaque mois ou le 25 sur demande.
- **Vous pouvez suspendre, interrompre ou modifier** votre engagement à tout moment, en le notifiant à notre service donateurs: - sur simple appel téléphonique au **04 77 49 59 69**  
- par simple lettre  
- par e-mail: **courrier@radio-esperance.fr**
- **Vous recevrez un reçu fiscal** pour l'année, qui vous permettra de déduire de vos impôts 66 % de vos versements.

### ➔ Votre témoignage, votre intention de prière :

(Nous déposerons votre intention dans une corbeille, au pied de l'autel, devant le Saint-Sacrement, dans l'oratoire de la radio. Elle sera portée dans la prière au chapelet de 14 h 30)



---

---

---

---

---

---

**Radio  
Espérance**  
Présence Catholique sur les ondes